

## Contre Attaque Qui sont les chauffards ....

«On ne comprend pas comment cela a pu arriver sur une route limitée à 50 km/h. Mon père traversait un passage piéton donc il était totalement légitime de traverser en toute sécurité. À quelle allure allait exactement le véhicule ? C'est inadmissible d'avoir un papa qui rentre et qui d'un coup se fait faucher par une voiture de police». La colère et la tristesse de Youcef, 22 ans, au micro de la radio RTL, sont compréhensibles et légitimes. Son père vient d'être tué par une voiture de police à Sartrouville. Youcef était le premier sur les lieux de l'accident, et a donc assisté à une scène que l'on ne souhaite à personne.

Les faits ont eu lieu le 22 avril 2026 à Sartrouville, en banlieue parisienne, vers 22h50. Mohamed El Bachiri, un habitant âgé de 81 ans, a été renversé par une voiture lancée à pleine vitesse dans une rue passante, alors qu'il sortait de la mosquée. Les chauffards sont les membres de la BAC d'Argenteuil, qui roulaient à vive allure.

Le fils du défunt réclamait, à l'endroit même de l'accident, devant le lieu de culte : «On veut une justice pour ma famille. On veut une justice pour mon père parce qu'il a été tué de manière très barbare, cela ne peut pas rester impuni. On ne sait pas ce qui se passe, on ne sait pas où est notre père, on ne sait pas ce qui s'est passé». Le parquet de Versailles a annoncé l'ouverture d'une enquête pour «homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur».

La version policière affirme que les agents menaient une course poursuite suite à un «refus d'obtempérer». Pour rappel, les policiers ne peuvent engager une course poursuite que pour les délits les plus graves. Et pas pour des refus d'obtempérer, qui sont exclus des consignes officielles. Les autorités prétendent souvent que les refus de contrôles routiers mettent en danger les passants, et qu'il faut donc pouvoir partir en chasse à vive allure ou tirer à balle réelle sur les conducteurs. En l'occurrence, c'est bien le véhicule de police qui a provoqué un accident mortel. Et ce n'est pas la première fois.

Rappelons qu'à la fin de l'année 2023, en dix jours seulement en France, des voitures de la police et de la gendarmerie française ont tué trois piétons. Le 12 décembre 2023, en plein Paris, un

homme de 84 ans a été percuté, en plein jour, alors qu'il traversait sur un passage piéton au vert, par une colonne de policiers à moto de la BRAV. Il décédait peu après. Le 18 décembre, à Senlis dans l'Oise, un homme âgé de 82 ans mourait après avoir été percuté par un véhicule conduit par des gendarmes au niveau d'une station service. C'était à 16h30, alors qu'il faisait jour et que l'octogénaire traversait la rue. Samedi 23 décembre à Saint-Pierre-des-Corps près de Tours, un jeune homme avait été percuté par une voiture de police dans des circonstances troubles, au petit matin. La victime était également morte.

D'autres homicides routiers ont été causés par les forces de l'ordre ces dernières années, suite à des «parechocages», une méthode violente qui consiste à percuter en voiture une personne pour l'arrêter. Sa légalisation est réclamée par les syndicats policiers, mais la pratique existe déjà en-dehors de tout cadre légal.

Dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 mars 2024, un jeune homme qui circulait à scooter à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, est mort après avoir été heurté par une voiture de police. Il n'avait que 18 ans et était originaire de La Courneuve. Selon un témoin de la scène, «il y avait 2 personnes sur le scoot' et la voiture de police a coupé la route, ils ont tamponné le mec et après il est rentré dans la camionnette». Jeudi 13 avril 2023 à Paris, trois adolescents sur un scooter étaient percutés par une voiture de police. Une jeune fille de 17 ans avait été placée dans le coma et un jeune de 14 ans était hospitalisé dans un état grave. Les policiers avaient ouvert leur portière pour déstabiliser le scooter. Grâce aux images, trois policiers avaient été mis à pied. En 2007 déjà, deux jeunes avaient été tués à Villiers-le-Bel de la même manière, provoquant d'importantes émeutes.

Auparavant, dans la nuit du 8 au 9 janvier 2020 à Rennes, c'est une animatrice périscolaire de 21 ans, Maëva, qui avait été percutée de plein fouet sur un passage clouté par une voiture de police banalisée, sans gyrophare ni sirène. Elle était décédée. Le policier mis en cause, un ancien agent de la BAC, avait déjà commis 8 infractions pour excès de vitesse. Le meurtrier récidiviste avait écopé de sursis lors d'un procès plusieurs années après.

**CETTE AFFAIRE N'A JAMAIS EU D'ÉCHO NATIONAL.  
QUI SONT LES CHAUFFARDS ?**